

Burundi : persécution de l'opposition et recrutement forcé au CNDD-FDD

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 7 octobre 2022

Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : info@osar.ch

Internet : www.osar.ch

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en français et en allemand

COPYRIGHT

© 2022 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Situation politique au Burundi.....	4
2.1	Emprise du CNDD-FDD sur la vie politique	4
3	La situation des droits humains au Burundi	5
3.1	Difficultés à documenter les violations des droits humains	5
3.2	La milice Imbonerakure	5
3.3	Persécution de l'opposition politique et graves violations des droits humains	7
3.4	Une société civile muselée et des journalistes sous contrôle.....	8
4	Recrutement forcé au CNDD-FDD	8
4.1	Conséquences d'un refus de rejoindre le CNDD-FDD	9
5	Sources:	10

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Les questions suivantes sont tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. Quelle est la situation générale des droits humains au Burundi ?
2. Le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), possède-t-il une branche armée ?
3. Les jeunes au Burundi sont-ils recrutés de force par le parti au pouvoir CNDD-FDD ? Si oui, comment ce recrutement forcé s'exerce-t-il et vise-t-il tous les jeunes ou seulement certains d'entre eux ?
4. Quelle sont les conséquences d'un refus de rejoindre le CNDD-FDD ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements au Burundi depuis plusieurs années.¹ Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Situation politique au Burundi

2.1 Emprise du CNDD-FDD sur la vie politique

Large emprise du président Évariste Ndayishimiye et du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, sur la vie politique. Les dernières élections de mai 2020 ont été largement remportées par le CNDD-FDD. Rapports d'irrégularités et de fraudes. Comme l'indiquent les chercheurs *Burihabwa & Curtis*, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) était le plus important mouvement rebelle pendant la guerre civile qui a secoué le Burundi entre 1993 et 2005. Depuis qu'il a remporté les élections de 2005, ce parti a gardé un contrôle important sur la vie politique burundaise. Cette emprise a pris un tournant très autoritaire lors de la réélection du président Ngurunziza en 2015 (*Burihabwa & Curtis*, 5 juillet 2021). Dans son rapport d'août 2020 sur la situation des droits humains au Burundi, la *Commission d'enquête sur le Burundi*, mise en place par la Commission des droits de l'homme (CDH) en 2016, a indiqué qu'Évariste Ndayishimiye avait été déclaré vainqueur des élections présidentielles de mai 2020. Le candidat du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), aurait récolté plus de 68 pour cent des voix. En outre, le CNDD-FDD a aisément remporté les élections législatives et communales. Les 2 716 observateurs et observatrices déployé-e-s par le Conférence des évêques catholiques du Burundi ont relevé un grand nombre d'irrégularités lors du scrutin. La plainte déposée par le principal parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté (CNL), qui dénonçait des fraudes massives a été rejetée le 4 juin 2020 par la Cour constitutionnelle. Le 24 juin, Alain-Guillaume Bunyoni, ministre de la Sécurité publique depuis 2015, a été nommé Premier ministre et le 28 juin, le

¹ www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine

nouveau gouvernement, composé essentiellement des personnalités du régime antérieur représentant l'aile dure du CNDD-FDD, était formé (CDH, 13 août 2020). Comme le rapporte *Human Rights Watch* (HRW), en septembre 2022, le président Ndayishimiye a remplacé son Premier ministre et nommé à la place Gervais Ndirakobuca. HRW rappelle que le nouveau premier ministre était chef des services de renseignements en 2015 lors de la répression qui a entouré la réélection à un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza. Surnommé « Ndakugarika » (« Je vais te tuer », en kirundi), il a été accusé par l'Union européenne et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) d'avoir commis des violations multiples aux droits humains, notamment envers les adversaires politiques de son parti (HRW, 19 septembre 2022).

Une conception patrimoniale du pouvoir où celui-ci est confisqué pour profiter exclusivement à un groupe. Les violations des droits humains sont directement liées à ce système et à sa préservation. Selon la *Commission d'enquête sur le Burundi*, le système politique burundais est basé sur une conception patrimoniale du pouvoir où celui-ci profite économiquement à des personnes haut placées du gouvernement et de l'administration. La corruption et les détournements de fonds, y compris ceux de l'aide internationale, sont monnaie courante. Les violations des droits humains sont directement liées à ce système et à sa préservation (CDH, 13 août 2020).

3 La situation des droits humains au Burundi

3.1 Difficultés à documenter les violations des droits humains

Difficultés à documenter les violations des droits humains au Burundi en raison de problèmes de sécurité et de restrictions imposées par les autorités. HRW souligne qu'en raison des restrictions d'accès pour les organisations internationales de défense des droits humains, des risques de sécurité pour les militant-e-s burundais-e-s et de la crainte des victimes et des témoins de subir des représailles de la part des autorités, il est difficile de documenter les violations des droits de humains au Burundi (HRW, 18 mai 2022). *Voice of America* (VOA News) rapporte que lors de son premier rapport oral, le *Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi*, Mr. Fortune Gaetan Zongo, a appelé les autorités burundaises à lui accorder l'accès à leur pays afin qu'il puisse remplir correctement son mandat d'enquête sur les violations présumées, soulignant qu'il n'avait accès qu'à des sources d'information secondaires. En réponse, les autorités burundaises ont indiqué qu'elles n'accepteraient aucun mécanisme, ni aucune tentative politique d'interférer dans les affaires domestiques du Burundi (VOA News, 29 juin 2022).

3.2 La milice Imbonerakure

Une milice loyale au CNDD-FDD et qui est un important outil de contrôle et de répression de la population. Impunité quasi-totale pour ses membres. Selon *ONU Info*, qui se réfère aux conclusions de la *Commission d'enquête sur le Burundi*, depuis 2015, les *Imbonerakure* ont pris une grande importance dans l'appareil répressif de l'État burundais. Présents dans tout le pays, les membres de cette milice fournissent des informations aux autorités et

au parti CNDD-FDD sur la présence et les activités d'opposant-e-s politiques, réel-le-s ou supposé-e-s, dans chaque localité. Ils harcèlent, contrôlent et intimident la population et mènent des opérations de police illégales (*ONU info*, 27 juin 2018). D'après la *Commission d'enquête sur le Burundi*, les *Imbonerakure* exercent un fort contrôle sur la population, notamment à travers des actes d'intimidation. Ils agissent souvent seuls, mais également aux côtés de la police, du Service national de renseignement ou d'administrations locales. De manière générale, les *Imbonerakure* jouissent d'une grande liberté d'action et surtout d'une impunité quasi-totale. Ils sont régulièrement utilisés pour suppléer ou remplacer les forces de sécurité, surtout en zone rurale (CDH, 13 août 2020). La *Commission d'enquête sur le Burundi* indique que depuis l'arrivée au pouvoir d'Évariste Ndayishimiye, les *Imbonerakure* auraient reçu l'ordre de cesser les violences contre la population et d'arrêter de se substituer aux forces de l'ordre. Cela se serait traduit par une baisse dans certaines provinces du nombre d'incidents impliquant cette milice (CDH, 12 août 2021).

Militarisation des *Imbonerakure*. Distribution d'armes et entraînements paramilitaires.

En octobre 2020, *SOS Médias Burundi*, un collectif des journalistes burundais indépendants, dévoilait sur la base de témoignages d'habitant-e-s de la province de Cibitoke, que le responsable provincial du CNDD-FDD avait distribué des armes à des responsables locaux des *Imbonerakure* dans plusieurs communes de la province. Alors que le responsable du parti au pouvoir aurait déclaré que ces armes devaient uniquement servir à se défendre contre des attaques de groupes rebelles, cela n'aurait pas rassuré les habitant-e-s de la province pour qui ces armes serviraient surtout à intimider les opposant-e-s politiques et les tuer (*SOS Médias Burundi*, 16 octobre 2022). Dans un article publié quelques jours plus tôt, *SOS Médias Burundi* rapportait le témoignage d'habitant-e-s de la commune de Mabanda, dans la province Makamba, qui confiaient être terrifié-e-s par des membres de la milice *Imbonerakure* qui étaient descendus dans la rue pour scander des slogans hostiles aux opposant-e-s du parti au pouvoir. Plusieurs sources ont affirmé à *SOS Médias Burundi* que les patrouilles et les entraînements paramilitaires des jeunes *Imbonerakure* s'étaient intensifiés. D'après *SOS Médias Burundi*, depuis l'arrivée au pouvoir d'Évariste Ndayishimiye, les entraînements paramilitaires et patrouilles des jeunes *Imbonerakure* avaient cessé. Toutefois, depuis août 2020, les autorités auraient appelé de plus en plus de jeunes des *Imbonerakure* à reprendre les patrouilles (*SOS Médias Burundi*, 12 octobre 2020). Selon HRW, la militarisation de la milice *Imbonerakure*, responsable d'abus commis à travers tout le pays, est une stratégie affichée par le parti au pouvoir (HRW, 5 août 2022).

Participation de la milice *Imbonerakure* dans des opérations en République démocratique du Congo (RDC). Selon *l'Initiative pour les Droits Humains au Burundi* (IDHB), les *Imbonerakure* participent à des incursions en RDC aux côtés de l'armée burundaise pour combattre des groupes armés d'opposition tels que le RED-Tabara ou les Forces Nationales de Libération (FNL). L'IDHB a documenté le recrutement de jeunes membres des *Imbonerakure*, originaires de plusieurs provinces, n'ayant aucune expérience militaire, pour participer aux opérations militaires sur le territoire de la RDC. Le recrutement pour les opérations en RDC s'est fait, selon l'IDHB, par une sélection selon le degré de fidélité à l'organisation et la volonté de défendre le Burundi. Dans certains cas, l'objet de la mission n'a pas été dévoilé aux personnes recrutées qui ne savaient donc pas qu'elles allaient se battre en RDC (IDHB, juillet 2022).

3.3 Persécution de l'opposition politique et graves violations des droits humains

Torture, meurtres et disparitions forcées contre l'opposition et les personnes soupçonnées de soutenir les groupes d'opposition armés dans les régions de Cibitoke et Kayanza. Les violences et la répression augmentent surtout dans le contexte des élections. D'après les organisations locales des droits humains citées par HRW, des centaines de personnes ont été tuées ou torturées depuis le début du mandat du président Ndayishimiye en 2020, certaines par les forces de sécurité burundaises ou des membres des *Imbonerakure*, d'autres par des inconnus. La répression brutale des autorités s'exerce en particulier dans la province de Cibitoke, au nord-ouest du pays, contre les personnes soupçonnées de s'opposer au gouvernement ou d'aider un groupe d'opposition armé qui a attaqué les forces de sécurité burundaises (HRW, 8 février 2022). Dans un rapport publié en mai 2022 et qui se base sur des entretiens conduits entre octobre 2021 et avril 2022 dans les provinces de Cibitoke et Kayanza, HRW révèle que les personnes qui sont soupçonnées d'appartenir à des groupes d'opposition ou de collaborer avec des groupes d'opposition armés sont tuées, détenues arbitrairement, torturées et harcelées par les autorités burundaises, en particulier par les services de renseignement, la police et les membres de la jeunesse du CNDD-FDD (HRW, 18 mai 2022). Dans une lettre commune envoyée aux membres du Conseil des droits de l'homme, HRW et des ONGs internationales et burundaises, ont indiqué qu'il n'y avait pas eu de réels progrès dans la situation des droits humains au Burundi depuis la mise en place du mandat du Rapporteur spécial pour le Burundi en avril 2022. Les opposants politiques ou les personnes perçues comme telles continuent d'être victimes d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements, de torture, d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées. Par ailleurs, les autorités continuent d'imposer des restrictions injustifiées à la liberté d'expression et de réunion pacifique et d'association. HRW s'inquiète que la répression politique risque de s'aggraver davantage au cours de l'année à venir, avec notamment la mobilisation par le CNDD-FDD des *Imbonerakure* (HRW, 18 août 2022). Dans son dernier rapport d'août 2021, la *Commission d'enquête sur le Burundi* relève la persistance des violations des droits humains, mais à une échelle moindre que dans le contexte électoral. Les agents du Service national de renseignement (SNR), les policiers et la milice *Imbonerakure* sont les principaux auteurs des exécutions, disparitions forcées et actes de torture (CDH, 12 août 2021).

Des persécutions politiques et des attaques accompagnées de graves violations de droits humains contre des civils qui constituent des crimes contre l'humanité. Dans son rapport d'août 2020, la *Commission d'enquête sur le Burundi* souligne depuis le début du processus électoral en 2019, les violations des droits humains au Burundi ont essentiellement une dimension politique. Les auteurs de ces violations sont surtout des *Imbonerakure*, des responsables administratifs locaux, des agents de la police et des agents du Service national de renseignement. Les principales victimes sont les membres des partis d'opposition et les journalistes indépendants. La Commission estime que les persécutions à caractère politique, accompagnées de graves violations des droits humains, telles que des meurtres, des emprisonnements, des tortures et des viols constituent des crimes contre l'humanité, tels que les définit le Statut de Rome. La Commission souligne le caractère « systématique » des attaques visant les civil-e-s et dont l'objectif principal est de maintenir à tout prix le CNDD-FDD au pouvoir (CDH, 13 août 2020).

Système judiciaire corrompu et sous influence de l'exécutif. Large impunité. Pour la *Commission d'enquête sur le Burundi*, le système judiciaire est corrompu et manque d'indépendance et de d'impartialité. En conséquence, la grande majorité des victimes de violations des droits humains n'ont pas le droit à un recours utile. Dans l'ensemble, le système judiciaire reste un outil de répression contre l'opposition politique, la société civile et la presse indépendante (CDH, 13 août 2020). Pour HRW, l'insécurité qui touche les communautés dans les provinces de Cibitoke et Kayanza est exacerbée par une vaste impunité dont bénéficient les auteurs de ces abus (HRW, 18 mai 2022). HRW souligne que cette impunité concerne les crimes graves commis depuis l'arrivée au pouvoir du président Ndayishimiye en 2020, mais également ceux commis en 2015 et 2016 (HRW, 18 août 2022).

3.4 Une société civile muselée et des journalistes sous contrôle

Les autorités continuent d'exercer un important contrôle sur les médias. Les journalistes restent particulièrement exposés à la répression étatique. Dans son dernier rapport annuel sur le Burundi, HRW souligne que malgré certains progrès par rapport à la situation lors du dernier mandat de l'ancien président Nkurunziza, pendant lequel les médias indépendants ont été attaqués et leurs membres ont été tués, ont disparu, ont été emprisonnés, l'État continue d'exercer un important contrôle sur la presse. Par ailleurs, si plusieurs journalistes qui avaient été incarcérés sous le président Nkurunziza ont été libérés, leurs chefs d'accusation n'ont, pour plusieurs cas, pas été annulés. Beaucoup de journalistes qui ont fui depuis la crise politique de 2015 demeurent encore en exil (HRW, 2022). Pour la *Commission d'enquête sur le Burundi*, les journalistes sont intimidés, parfois menacés de mort et largement empêchés de faire leur travail de manière indépendante. Les journalistes qui ne respectent pas les consignes du gouvernement sont régulièrement condamnés à de lourdes peines de prison (CDH, 13 août 2020). Dans son dernier rapport, publié en août 2021, la *Commission d'enquête sur le Burundi* note que les journalistes sont régulièrement intimidés et menacés lors de leur recherche d'information et sont obligés de s'autocensurer (CDH, 12 août 2021).

Un espace démocratique qui reste fermé. Activistes et défenseurs des droits humains contraints à la clandestinité. HRW souligne également que malgré la libération de personnalités de la société civile au début du mandat du président Ndayishimiye en 2020, les acteurs majeurs de la société civile sont toujours victimes d'une importante répression. Les comptes bancaires de nombreuses associations ont été fermés et nombre de défenseurs des droits humains sont contraints à la clandestinité ou à l'exil (HRW, 22 septembre 2022). Dans son dernier rapport, publié en août 2021, la *Commission d'enquête sur le Burundi* relève également que malgré certains gestes symboliques isolés d'ouverture de la part des autorités, l'espace démocratique reste fermé. Les autorités n'ont pas vraiment relâché leur fort contrôle sur la société civile ou sur les médias. La Commission estime que les autorités burundaises considèrent que l'unique rôle de la société civile est de les assister (CDH, 12 août 2021).

4 Recrutement forcé au CNDD-FDD

Campagnes de recrutement forcé. D'après *ONU Info*, les *Imbonerakure* procèdent à des campagnes de recrutement forcé au sein du CNDD-FDD et dans leur rang. Ces campagnes sont souvent accompagnées d'actes de torture et de mauvais traitements (*ONU info*, 27 juin

2018). D'après la *Commission d'enquête sur le Burundi*, les *Imbonerakure* mènent des campagnes de recrutement forcé au sein du CNDD-FDD qui visent surtout les membres du Congrès national pour la liberté (CNL). La population est également forcée de faire des contributions « volontaires » en argent ou en nature pour soutenir le parti au pouvoir (CDH, 13 août 2020). Selon *TV5 Monde* qui cite certaines figures de l'opposition, en 2022, les militant-e-s de l'opposition continuaient d'être la cible d'une campagne de recrutement forcé de la part du CNDD-FDD, visant à les faire rejoindre le parti au pouvoir (TV5 Monde, 21 juin 2022).

Les enfants également victimes de la répression politique. Recrutement forcé au sein des « aiglons » du CNDD-FDD qui s'accompagne d'importantes violations de leurs droits. Selon la *Commission d'enquête sur le Burundi*, la situation des enfants au Burundi, est particulièrement difficile. Les familles dont le père a été tué ou disparu de force ne peuvent souvent plus subvenir aux besoins fondamentaux des enfants. Ceux-ci sont souvent traumatisés par les graves violations subies par les membres de leur famille et ont besoin d'une prise en charge psychologique ou médicale. Un nombre important d'enfants sont devenus orphelins. Plus de la moitié des réfugiés burundais sont des enfants, dont un nombre important sont non accompagnés (CDH, 13 août 2020). Les enfants sont également la cible des *Imbonerakure* qui les recrutent de force en leur sein, ou pour les plus jeunes, au sein des « aiglons » du CNDD-FDD. Ce recrutement forcé s'accompagne de violations de leurs droits à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique, certains étant également victimes de violences sexuelles. Les enfants sont également contraints, avec la participation active des directeurs d'école, de participer à des meetings politiques. Certains enfants ont même été forcés d'aller voter en utilisant des cartes d'électeurs décédés ou en exil (CDH, 13 août 2020). Dans son dernier rapport, publié en août 2021, la *Commission d'enquête sur le Burundi* a appelé les autorités burundaises à mettre fin au recrutement des enfants par les *Imbonerakure* et démanteler les « aiglons » (CDH, 12 août 2021).

4.1 Conséquences d'un refus de rejoindre le CNDD-FDD

Pendant la campagne référendaire de 2018 et dans son sillage, ceux qui refusaient d'adhérer au parti CNDD-FDD ou de rejoindre les rangs des *Imbonerakure* étaient victimes d'arrestations, des mauvais traitements, de la torture et d'exécutions. Selon *ONU Info*, qui se réfère aux conclusions de la Commission d'enquête sur le Burundi, de nombreux témoignages attestent que pendant la campagne sur le referendum constitutionnel de 2018, il y a eu de nombreuses arrestations de personnes qui avaient appelé à voter « non » au référendum ou qui avaient refusé d'adhérer au CNDD-FDD. Pendant leur détention, ces personnes ont subi des mauvais traitements et de la torture. D'autres informations reçues par la Commission ont fait état d'enlèvement ou d'exécution de personnes appartenant à des partis d'opposition ou qui avaient refusé de rejoindre le CNDD-FDD. Ces exactions étaient attribuées à des individus en uniforme de la police, à des agents du Service national de renseignement ou à des membres des *Imbonerakure* (*ONU Info*, 27 juin 2018). Dans un rapport publié en juin 2019, HRW a documenté de nombreux cas de membres des Forces nationales de libération (FNL) – qui est devenu depuis le Congrès national pour la liberté (CNL) – qui ont dû fuir le pays suite à des menaces de mort, y compris contre leur famille, ou après avoir subi des violences de la part de membres des *Imbonerakure*. Un témoin a confié à HRW que son père, membre du CNL, avait été tué après avoir refusé de rejoindre les *Imbonerakure*. D'autres ont été accusés d'être membre du FNL simplement pour avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD et ont été harcelés ou tués. HRW indique que le simple fait de refuser d'adhérer

au CNDD-FDD est perçu comme une preuve d'appartenance à l'opposition et entraîne menaces, coups et intimidations (HRW, 12 juin 2019).

Passage à tabac et mutation professionnelle forcée. Selon la *Radio Publique Africaine* (RPA), un média burundais indépendant, en octobre 2021, un membre du parti d'opposition CNL de la province Kirundo a été passé à tabac par un groupe d'*Imbonerakure* après avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD. Dans un état critique, la victime a été amenée à l'hôpital (RPA, 29 octobre 2021). D'après *SOS Médias Burundi*, dans la province de Ruyigi, des personnes travaillant dans le secteur de la santé ou de l'éducation nationale et qui sont membres de partis d'opposition ont témoigné qu'elles étaient forcés d'adhérer au CNDD-FDD sous peine de se voir priver de services administratifs ou d'être mutées ailleurs dans le pays. Selon une enseignante, un collègue qui a refusé d'adhérer au parti au pouvoir a été muté dans une autre province. Un infirmier a également confié avoir reçu l'ordre de son supérieur de rejoindre le CDD-FDD et qu'après avoir refusé, il a été envoyé dans un centre de santé d'une autre province en représailles (*SOS Médias Burundi*, 27 juin 2022).

5 Sources:

CDH, 12 août 2021:

« 18. Les violations des droits de l'homme ont continué mais à une échelle moindre que dans le contexte électoral. L'espace démocratique reste fermé et les autorités exercent un contrôle étroit sur les médias et la société civile, malgré certains gestes symboliques isolés d'ouverture du Président. Les violations documentées ont visé principalement des membres de partis d'opposition, des personnes soupçonnées d'être impliquées dans des attaques armées ou de collaborer avec des groupes armés, mais aussi, dans une moindre mesure, des rapatriés et la population burundaise en général. Des agents du Service national de renseignement (SNR), placés sous la responsabilité directe du Président Ndayishimiye, ont été les principaux auteurs d'exécutions, de disparitions forcées, d'arrestations et de détention arbitraires et de tortures en lien avec les attaques armées ; ils ont continué à agir en toute impunité. Des policiers, relevant notamment du Groupement mobile d'intervention rapide, et des Imbonerakure ont également été impliqués dans certains cas d'exécution, d'arrestation et de torture. [...]

24. De nombreuses personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement à la suite d'incidents de sécurité ; elles étaient accusées de collaborer ou de soutenir les groupes armés, par exemple en leur « donnant à manger », souvent sur la seule base de leur appartenance politique ou de leur profil ethnique, ou étaient accusées en lieu et place d'un de leurs proches recherché pour ces mêmes raisons. La plupart de ces personnes ont été détenues par le SNR et ont subi des tortures graves, y compris à caractère sexuel, et des mauvais traitements. [...]

25. Les principales avancées enregistrées depuis l'arrivée au pouvoir du Président Ndayishimiye concernent les médias. Le Gouvernement a pris des mesures pour desserrer l'étouffement qui pesait sur la presse ; plus symboliques que structurelles, ces mesures ne peuvent pas garantir effectivement et durablement les libertés d'information et d'expression. [...]

28. Toutefois, la pratique consistant à vilipender les journalistes osant critiquer le Gouvernement ou ses actions ou révéler des affaires de mauvaise gouvernance perdure. Les journalistes sont étroitement contrôlés, y compris dans leurs déplacements, par le CNC et ce dernier reste prêt à sanctionner tout « écart » et n'hésite pas à demander des comptes aux directeurs des médias. Les journalistes sont contraints de s'autocensurer, notamment par peur de subir le même sort que les journalistes d'Iwacu détenus arbitrairement, et certains ont été intimidés ou menacés dans leur recherche d'informations. [...]

33. Cependant, le Gouvernement a pris des mesures qui visent plus à renforcer son contrôle sur les activités et le fonctionnement des organisations de la société civile qu'à rouvrir l'espace démocratique. Les autorités burundaises considèrent que la société civile est uniquement là pour les assister, niant ainsi le principe même de la liberté d'association qui inclut la liberté de décider des buts poursuivis et des moyens d'y parvenir. Par exemple, le Gouvernement a décidé de limiter les frais de fonctionnement au sein des projets financés par les partenaires techniques et financiers, notamment en alignant les salaires sur ceux des établissements publics burundais. En février 2021, le Gouvernement a averti les organisations non gouvernementales étrangères actives dans la province de Bubanza qu'elles feraient l'objet d'inspections pour vérifier notamment leurs réalisations, la composition ethnique de leur personnel, les agréments des salariés expatriés et leur salaire, et l'implication des comités de recrutement instaurés par le Gouvernement dans les procédures d'embauche. Les autorités mettent donc pleinement en œuvre leurs moyens de contrôle.

34. De plus, cinq défenseurs des droits de l'homme, avocats et/ou représentants d'organisations non gouvernementales, en exil ont été condamnés in absentia à la servitude pénale à perpétuité dans le dossier RPS 100 et leurs biens ont été saisis et vendus. [...]

35. À l'issue des élections, les nombreuses restrictions abusives et violations du droit à la liberté d'association et de réunion pacifique et à la liberté d'expression qui visaient les partis d'opposition, notamment le CNL, telles que l'interdiction d'organiser des rassemblements et des réunions ou d'ouvrir des permanences, se sont amenuisées. Cela s'explique logiquement par le fait que le CNL a réduit ses activités après les élections et qu'il ne représente plus une menace imminente pour le parti au pouvoir, d'autant plus qu'il ne participe ni au Gouvernement ni aux Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat.

36. Des incidents sporadiques ont néanmoins été rapportés dans quelques provinces : plusieurs permanences du CNL ont été saccagées, notamment en juin 2021. Il reste difficile pour le CNL, voire impossible dans certaines communes, d'organiser des réunions. Des militants de partis d'opposition ont été harcelés ou maltraités par des Imbonerakure en représailles à leur engagement politique et d'autres ont été intimidés pour les forcer à rejoindre le CNDD-FDD. Certains ont été arrêtés et détenus arbitrairement en lien avec leurs activités politiques, et parfois torturés ou maltraités lors de leur arrestation et leur détention, même si le nombre de ces cas a baissé. Des membres actifs du CNL ont été victimes de disparition forcée dans les mois qui ont suivi les élections ; ils ont été vus pour la dernière fois alors qu'ils étaient emmenés par des agents de l'État ou des Imbonerakure. Si au moins une personne a par la suite été retrouvée en détention, le sort des autres victimes reste indéterminé. [...]

50. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Évariste Ndayishimiye, les Imbonerakure auraient reçu l'instruction de cesser les violences contre la population et d'arrêter de se substituer

aux forces de l'ordre. Le nombre d'incidents impliquant des Imbonerakure a effectivement diminué dans plusieurs provinces, sauf les provinces frontalières et celles qui sont le théâtre d'attaques armées, où ils restent mobilisés par les autorités pour assurer la sécurité, notamment au sein des comités mixtes de sécurité. Ils continuent donc leurs rondes nocturnes dans ces endroits, ce qui leur donne parfois l'occasion de dépouiller les personnes qu'ils croisent. Le 30 juin 2021, les forces de défense ont reçu l'ordre écrit interne de s'appuyer sur les « mouvements politiques armés » pour mettre hors d'état de nuire les bandes armées, ce qui est une quasi-reconnaissance officielle du fait que la ligue des jeunes du CNDD-FDD est armée et appuie les forces de défense. [...]

53. Il n'y a pas eu de progrès significatif en matière de lutte contre l'impunité. Les premières condamnations de l'été 2020 n'ont pas vraiment été suivies par d'autres qui auraient marqué une rupture significative avec le passé. Certes, quelques policiers et militaires ont été condamnés pour des crimes de droit commun, souvent commis sous l'emprise de l'alcool, et des Imbonerakure ont été arrêtés pour des violations graves, mais plusieurs ont été par la suite libérés et/ou « punis » en interne. Pour ceux qui restent détenus, il reste encore à voir si les procédures aboutiront. Des agents du SNR et assimilés, connus pour leur implication dans de nombreuses violations des droits de l'homme, auraient été arrêtés et détenus. Toutefois, l'opacité entourant ces procédures ne permet pas de savoir si cela est lié à leurs actions passées, à d'autres crimes et délits, ou si cela relève plutôt d'un règlement de compte en interne. [...]

70. La Commission continue d'avoir des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité, tels que définis par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ont été commis au Burundi dans la continuité de ceux commis dans le contexte électoral. Il s'agissait d'emprisonnements ou d'autres formes de privation grave de liberté physique, de tortures et de persécutions pour des motifs d'ordre politique qui visaient principalement des opposants politiques et certains de leurs proches.

71. Ces actes ont été continué à être commis dans diverses provinces par des auteurs différents qui avaient des modes opératoires similaires et l'objectif d'affaiblir l'opposition politique. Ces incidents peuvent donc être qualifiés « d'attaques systématiques » visant délibérément des civils. Les auteurs présumés de ces crimes internationaux étaient forcément informés de cet objectif, notamment par les instructions qui leur avaient été données en ce sens à différents niveaux du CNDD-FDD et par les autorités locales ; cela signifie qu'ils avaient nécessairement une compréhension du contexte dans lequel s'inscrivaient leurs actes. [...]

90. Après plus d'un an d'exercice du pouvoir, si le Président Ndayishimiye et son Gouvernement ont nettement amélioré les relations entre le Burundi et la communauté internationale, peu de choses ont changé en profondeur au niveau des droits de l'homme. Des gestes symboliques, parfois spectaculaires, ont été faits, mais ils ne peuvent pas contribuer à lutter durablement contre l'impunité ou la corruption ni à rouvrir l'espace démocratique. Des violations graves des droits de l'homme ont continué à être commises par des agents de l'État et des Imbonerakure à l'instigation des autorités ou avec leur acquiescement. Les facteurs de risque ont certes évolué, mais ils demeurent tous présents. » Source: Conseil des droits de l'homme (CDH), Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi, 12 août 2021, p.5-12, 14-15, 18: www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColBurundi/ReportHRC48/A_HRC_48_68_FR.docx.

CDH, 13 août 2020:

« 14. **Les élections présidentielle, législatives et communales se sont déroulées le 20 mai 2020** conformément au calendrier fixé par la Commission électorale nationale indépendante. La campagne électorale officielle pour le triple scrutin du 20 mai s'est ouverte le 27 avril pour se terminer le 17 mai. Selon le Code électoral, c'est seulement pendant cette période, entre 6 heures et 18 heures, que les candidats et les partis politiques étaient autorisés à mener campagne. [...]

16. **Le 25 mai 2020, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a annoncé les résultats provisoires des élections, donnant Évariste Ndayishimiye vainqueur de la présidentielle avec plus de 68 % des voix, et Agathon Rwasa en deuxième position avec 20 % des voix.** Dans un communiqué publié le 27 mai, **la Conférence des évêques catholiques du Burundi a mentionné que ses 2 716 observateurs déployés dans des bureaux de vote ciblés avaient rapporté « beaucoup d'irrégularités », si bien que les évêques se demandaient « si elles ne port[ai]ent pas préjudice au résultat à proclamer ».**

17. **Le 4 juin 2020, la Cour constitutionnelle a débouté la plainte du Congrès national pour la liberté (CNL), qui contestait les résultats provisoires et dénonçait des fraudes et des irrégularités massives. Elle a annoncé qu'Évariste Ndayishimiye était élu avec 68,7 % des suffrages. Agathon Rwasa, qui en parallèle a été élu député, a déclaré prendre acte de cette décision. Le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a également largement remporté les élections législatives et communales.** [...]

19. **Le 24 juin 2020, Alain-Guillaume Bunyoni, Ministre de la sécurité publique depuis 2015, a été nommé Premier Ministre, et Prosper Bazombanza, issu de l'Union pour le progrès national, Vice-Président.** Le Chef du cabinet civil de la présidence de Nkurunziza a été reconduit dans ses fonctions, tout comme son porte-parole. Le 28 juin, un nouveau Gouvernement de 15 membres, dont 5 femmes, a été formé, comprenant essentiellement des personnalités du régime antérieur représentant l'aile dure du CNDD-FDD. Depuis, des dizaines de militaires ont reçu une promotion, dont certains hauts gradés régulièrement cités pour leur implication dans des violations graves des droits de l'homme depuis 2015. Le 10 juillet, le Sénat a approuvé les 18 gouverneurs de province choisis par le Président, dont 3 femmes et 6 militaires hauts gradés, en rupture avec la pratique de nommer des civils à ces postes clefs.

20. **Le 20 juillet 2020, le CNDD-FDD a remporté 34 sièges de sénateur parmi les 36 élus par les conseillers communaux.** [...]

27. **En 2020, selon les chiffres agréés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Gouvernement burundais, 1,7 million de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire, et 1,7 million sont en situation d'insécurité alimentaire.** Environ 100 000 personnes restent déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont une majorité de femmes qui sont chefs de ménage en situation de vulnérabilité économique. [...]

28. **Dans le contexte du processus électoral de 2020, commencé dès 2019, les violations des droits de l'homme ont eu une dimension politique et ont concerné avant tout le droit**

à la sécurité et à la liberté, mais aussi le droit à la vie et à ne pas être soumis à la torture ou aux mauvais traitements, ainsi que les libertés publiques. Les principales victimes ont été les partis politiques d'opposition et leurs membres ainsi que des journalistes et des organes de presse indépendants. Des affrontements violents entre les membres du parti au pouvoir et du CNL ont eu lieu, mais il n'y a pas eu de violence de masse, notamment grâce aux appels au calme et aux rappels de la responsabilité des dirigeants politiques quant aux actions de leurs militants, émis par la communauté internationale, dont la Commission.

29. Les auteurs de ces violations des droits de l'homme sont essentiellement des Imbonerakure et des responsables administratifs locaux, agissant seuls ou conjointement avec la police ou le Service national de renseignement. Dans les cas d'arrestation et de détention arbitraires, la responsabilité incombe principalement à des agents de la police et du Service national de renseignement, mais également au personnel judiciaire.

30. La grande majorité des victimes se sont vues privées de leur droit à un recours utile en raison du manque d'indépendance et d'impartialité du système judiciaire, qui reste gangrené par la corruption. Ce dernier est resté un outil de répression contre l'opposition politique, et a également été utilisé pour censurer la presse et les défenseurs des droits de l'homme. [...]

41. Des journalistes ont été intimidés et menacés, y compris de mort, afin d'être empêchés de faire leur travail en toute indépendance ou de couvrir des questions sensibles. Certains se sont vus contraints de demander des autorisations aux autorités administratives locales pour se déplacer, surtout à l'intérieur du pays. Le cas des quatre journalistes du groupe de presse indépendant Iwacu est emblématique à cet égard. Ceux-ci ont été condamnés le 30 janvier 2020 à deux ans et demi de prison pour « tentative impossible de complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État », au titre des articles 16 et 607 à 626 du Code pénal, pour être allés couvrir le 22 octobre 2019 un affrontement armé signalé entre des militaires burundais et un groupe armé. Ils ont été immédiatement arrêtés à leur arrivée sur le terrain. Leur condamnation a été dénoncée par plusieurs experts indépendants des Nations Unies. Le 5 juin 2020, la cour d'appel de Ntahangwa a pourtant confirmé ce verdict. [...]

43. Le Gouvernement a continué à instrumentaliser le système judiciaire afin de museler la société civile. Par exemple, le 4 février 2020, le procès d'une vingtaine de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes en exil opposés à un troisième mandat du Président Nkurunziza s'est ouvert en leur absence et sans qu'ils puissent se faire représenter par des avocats. Des défenseurs des droits de l'homme sont toujours détenus de manière arbitraire, notamment Germain Rukuki et Nestor Nibitanga, respectivement condamnés à trente-deux ans et cinq ans de prison.

44. À la suite des mesures prises en 2018 pour accroître le contrôle sur les organisations non gouvernementales étrangères et leurs activités, ces dernières ont reçu en février 2020 l'ordre de partager la liste de leurs employés mentionnant notamment leur ethnicité. Le 20 mars 2020, le Gouvernement a annoncé que celles qui ne respectaient pas l'équilibre ethnique seraient « rayées » et que des inspections seraient entreprises. [...]

45. Le contrôle de la population par des Imbonerakure, souvent basé sur des actes d'intimidation, y compris des recrutements forcés au sein du CNDD-FDD, s'est accentué ces

dernières années. Dans le cadre du processus électoral, ces pratiques ont continué même si elles ont plutôt visé les membres du CNL. [...]

48. Une partie de la population a continué à être forcée, par des Imbonerakure et des responsables administratifs locaux, à donner des contributions en argent ou en nature, y compris afin de soutenir le CNDD-FDD, d'organiser des rassemblements politiques ou de faire des cadeaux à son candidat désigné.

49. Des personnes ont été empêchées de participer à des rassemblements organisés par le CNL, notamment faute de moyens de transport, alors que d'autres ont été forcées à participer à ceux du CNDD-FDD, des marchés ayant été fermés pour cette occasion. Certains électeurs n'ont pas eu d'autre choix que de voter en faveur du parti au pouvoir lors des différents scrutins, car ils n'ont pas pu s'isoler ou ont été intimidés.

50. Des enfants ont été contraints de participer aux meetings politiques organisés par le CNDD-FDD, leurs cours ayant été suspendus. Des directeurs d'école ont menacé de baisser la note en « Éducation » des élèves qui n'y participeraient pas. Le jour du scrutin, des élèves, y compris mineurs, ont été obligés de voter par des responsables administratifs locaux ou des directeurs d'école, qui leur ont distribué des cartes d'électeurs décédés ou en exil. [...]

60. Certaines personnes rapatriées ont continué à faire face à une hostilité de la part de responsables administratifs locaux et d'Imbonerakure, qui les ont intimidées, menacées et dépouillées de leur kit de retour. Des rapatriés ont parfois été victimes de violations graves qui les ont poussés à repartir en exil.

Droits des enfants

61. Depuis le début de la crise en 2015, des enfants ont été régulièrement victimes de violations des droits de l'homme, dont leurs droits à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique, puisqu'ils ont notamment été victimes de violences sexuelles, ainsi que de violations de leur liberté d'opinion et d'association par le biais d'un recrutement forcé dans les Imbonerakure ou, pour les plus jeunes, au sein des « aiglons » du CNDD-FDD.

62. Les enfants burundais, et plus particulièrement les filles, ont souffert des effets de cette crise politique, ayant été durement affectés par les violations subies par leurs parents ou d'autres membres de leur famille. Certains parents ont perdu les moyens de faire vivre leur famille car ils ont dû fuir le pays. La disparition ou l'assassinat d'un membre de la famille, notamment lorsqu'il s'agit du père, a également privé des familles de leurs capacités à subvenir aux besoins fondamentaux des enfants.

63. Des familles ont été séparées à cause de ces violations, y compris lors de la fuite vers l'étranger, et de nombreux enfants sont devenus orphelins. Ainsi, plus de la moitié des réfugiés burundais sont des enfants, dont un nombre important non accompagnés. De nombreux garçons et filles ont été traumatisés par les graves violations subies par un membre de leur famille, auxquelles ils ont souvent assisté. Beaucoup d'entre eux ont besoin d'une prise en charge psychosociale, voire médicale. [...]

82. Les actions des agents de l'État, notamment du Service national de renseignement et de la police, mais également des autorités administratives qui représentent l'État à l'échelle des provinces, des communes, des zones et des collines, sont directement imputables à l'État

burundais conformément à son obligation de respecter les droits de l'homme et de garantir que ses agents s'abstiennent de commettre des violations.

83. Les Imbonerakure agissent souvent seuls, parfois en présence de représentants de la police, du Service national de renseignement ou d'administrations locales. Ils jouissent d'une grande liberté d'action conférée par les autorités burundaises, qui ont les moyens de les contrôler, ainsi que d'une impunité quasi totale. Des Imbonerakure sont encore régulièrement – voire quasi systématiquement – utilisés comme supplétifs ou en remplacement des forces de sécurité, surtout dans les zones rurales, à la demande ou avec l'assentiment de membres, y compris haut placés, du Service national de renseignement, de la police, de la présidence et des administrations locales. Certains détiennent du matériel et des équipements militaires en principe réservés aux corps de défense et de sécurité, comme des pièces d'uniforme et des bottes militaires, ce qui démontre leur rôle central au sein des structures de sécurité formelles et informelles de l'État burundais. Lorsque le comportement des Imbonerakure est reconnu et adopté par des agents étatiques, lorsqu'ils agissent sur instruction de ces agents, ou sous leur « totale dépendance » ou « contrôle effectif », l'État burundais est directement responsable de leurs actions.

84. Dans les rares cas où des Imbonerakure auraient agi en dehors de ces cas de figure, l'impunité quasi générale dont ils bénéficient à la suite de leurs agissements engage également la responsabilité de l'État burundais, conformément à son obligation de protéger les droits de l'homme. En effet, l'État doit, quand il a connaissance ou aurait dû avoir connaissance de violations ou d'atteintes commises par des tiers, diligenter des enquêtes et des poursuites effectives, ce qui n'a généralement pas été le cas. [...]

86. La Commission continue d'avoir des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité, tels que les définit le Statut de Rome, ont été commis au Burundi, à savoir des meurtres, des emprisonnements ou autres formes graves de privation de liberté physique, des tortures, des viols et autres formes de violences sexuelles de gravité comparable, et des persécutions à caractère politique.

87. La Commission a documenté des incidents violents commis dans le cadre du processus électoral dans diverses provinces, par des auteurs différents qui avaient des modes opératoires similaires et un objectif commun, à savoir empêcher l'opposition politique de gagner les élections communales, législatives et présidentielle du 20 mai 2020, et permettre le maintien du CNDD-FDD au pouvoir. Ces incidents peuvent donc être qualifiés d'« attaques systématiques » visant délibérément des civils. L'objectif de gagner les élections par tous les moyens et de se maintenir au pouvoir a été régulièrement rappelé par des représentants du Gouvernement et du CNDD-FDD, ainsi que par des autorités locales. Le fait que les candidats, mandataires et responsables locaux du CNL aient été quasi exclusivement visés démontre l'existence d'une stratégie à l'encontre de ce parti, considéré comme le principal rival du CNDD-FDD dans ces compétitions électorales. Les auteurs présumés de ces crimes internationaux sont forcément informés de cet objectif, ce qui signifie qu'ils ont nécessairement une compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent leurs actes. [...]

98. La Commission a des motifs raisonnables de croire que des violations graves des droits de l'homme – dont certaines pourraient constituer des crimes contre l'humanité – ont été commises depuis mai 2019, principalement dans le cadre du processus électoral

de 2020. Elle a notamment documenté des cas de violations du droit à la vie, de nombreux cas d'arrestation et de détention arbitraires, des tortures et autres mauvais traitements, des cas de viol et de violences sexuelles, et des violations des principales libertés publiques. Les principaux auteurs étaient des Imbonerakure, des responsables administratifs locaux, des policiers et des agents du Service national de renseignement. Ils ont continué à bénéficier d'une quasi-totale impunité. Les enfants subissent les effets néfastes des nombreuses violations des droits de l'homme commises depuis 2015. Le système économique du Burundi est sous-tendu par la corruption et des détournements de fonds publics, y compris provenant de l'aide internationale au développement, au bénéfice de personnes haut placées du Gouvernement et de l'administration qui se sont donc enrichies illicitement. De telles pratiques ne sont pas des cas isolés mais le fruit d'un système qui traduit une conception patrimoniale du pouvoir, et sont directement liées aux violations des droits de l'homme commises depuis 2015. » Source: Conseil des droits de l'homme (CDH), Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi, 13 août 2020, p.5-6, 7, 9-10, 12-13, 16-18: <https://undocs.org/fr/A/HRC/45/32>.

HRW, 19 septembre 2022 :

« On September 7, Burundi's president, Évariste Ndayishimiye, removed government officials he said he no longer trusted. Most significantly, he replaced the prime minister, Alain Guillaume Bunyoni. Given Bunyoni's poor record on human rights, including at one time overseeing security forces who committed serious violations against real and perceived opponents, his ouster might otherwise be commendable. But his replacement, Gervais Ndirakobuca, is likely a step back in terms of safeguarding fundamental rights in Burundi.

Ndirakobuca was a combatant when Burundi's current ruling party, the National Council for the Defense of Democracy-Forces for the Defense of Democracy's (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie, CNDD-FDD), was still an armed group. He rose through the ranks of the CNDD-FDD to key leadership positions in the police and intelligence services during periods of violence and killings. His alias, Ndakugarika, translates from Kirundi to "I will kill you."

Ndirakobuca was also former President Pierre Nkurunziza's chief advisor for police affairs during a violent crackdown in 2015, when police shot live rounds at demonstrators opposing Nkurunziza's third term. That same year, the United States and European Union imposed sanctions on Ndirakobuca, including travel restrictions and asset freezes. The US Treasury Department noted that "In early June 2015, witnesses claimed Ndirakobuca shot a civilian ... during a clash between patrolling youths and Burundian police." The EU said he had issued "instructions that led to disproportionate use of force, acts of violence, acts of repression and violations of international human rights law against protestors ...». Source: Human Rights Watch (HRW), Hardliner Takes Charge in Burundi, 19 septembre 2022 : www.hrw.org/news/2022/09/19/hardliner-takes-charge-burundi.

HRW, 18 août 2022:

« Since the Special Rapporteur's mandate was operationalised, the human rights situation in Burundi has not changed in a substantial or sustainable way. The limited improve-

ments since President Évariste Ndayishimiye was sworn in, in June 2020, as well as the positive signals he sent, particularly with regard to freedom of the press and promises of justice, have not materialised into long-term reforms.

All the structural issues the Col and other human rights actors identified remain in place. These include arbitrary arrests of political opponents or those perceived as such, acts of torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, enforced disappearances, extrajudicial killings, sexual and gender-based violence, undue restrictions to freedoms of expression, peaceful assembly and association, and violations of economic, social and cultural rights that are intertwined with the economic underpinnings of the State.

Independent national and international human rights organisations are still unable to operate in Burundi. Several of the country's most prominent human rights groups remain either suspended or outlawed since 2015. Lawyer and former human rights defender Tony Germain Nkina remains in detention after the Court of Appeal of Ngozi upheld his conviction on politically-motivated charges linked to his human rights work and five-year prison sentence. Many human rights defenders and journalists remain in exile, twelve of whom have been convicted in absentia and sentenced to life imprisonment, as announced by Burundi's Supreme Court in February 2021.

Serious violations continue, including those that previously led the Col to conclude that crimes against humanity may have been committed. Impunity remains widespread, particularly relating to the grave crimes committed in 2015 and 2016. Police and security forces, the National Intelligence Service (SNR), and the Imbonerakure (the ruling CNDD-FDD party youth wing) are responsible for most of these violations.

In February 2022, Burundian human rights organisations highlighted that “no significant progress had been seen in terms of human rights in the country,” pointing to the absence of human rights reforms. “The situation we fled remains the same today,” they added, asking in the words of one defender: “How could we go back to a country where one is at risk of being abducted, arbitrarily arrested, or murdered ?” [...]

The renewal of the Special Rapporteur's mandate comes at a critical time, as ruling party leaders have been mobilising the Imbonerakure. As has been the case in the run-up to past elections in Burundi, the political repression is likely to worsen in the coming year. As the only international mechanism with a specific mandate to monitor the human rights situation in Burundi, it will be crucial for the Special Rapporteur to be able to report to the Council on violations and abuses during the upcoming period, including monitoring possible harassment and other violations targeting opposition members and supporters by the Imbonerakure. » Source: Human Rights Watch (HRW), Burundi: Joint Letter by NGOs to the United Nations Human Rights Council, 18 août 2022: www.hrw.org/news/2022/08/18/burundi-joint-letter-ngos-united-nations-human-rights-council.

HRW, 5 août 2022 :

« [...] The speech was given by Révérien Ndikuriyo, the secretary general of the Burundi's ruling party, to which Nshimirimina also belonged, the National Council for the Defense of Democracy - Forces for the Defense of Democracy (Conseil national pour la défense de la

démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, CNDD-FDD). Ndikuriyo's words were a slap in the face for Nshimirimana's victims.

Ndikuriyo then launched a shocking attack on international human rights organizations documenting abuse in Burundi today, including by members of the ruling party's notorious youth league, the Imbonerakure. Ndikuriyo boasted about the party's strategy to militarize the youth league, whose members commit abuses across the country. » Human Rights Watch, Burundi Leader Lashes Out at Rights Groups, 5 août 2022 : www.hrw.org/news/2022/08/05/burundi-leader-lashes-out-rights-groups.

HRW, 18 mai 2022 :

« Burundi's national intelligence services, police, and ruling party youth members have killed, arbitrarily detained, tortured and harassed people suspected of belonging to opposition parties or of working with armed opposition groups, Human Rights Watch said today.

The authorities have responded to attacks on both civilians and state agents by armed assailants or suspected rebel group members in various parts of the country with a heavy handed approach. They have shown little regard for credible investigations, objective evidence, or due process needed to hold those actually responsible to account. Instead, in Cibitoke and Kayanza provinces – the focus of the new research – the authorities have targeted perceived opponents of the ruling National Council for the Defense of Democracy-Forces for the Defense of Democracy (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, CNDD-FDD). [...]

Between October 2021 and April 2022, Human Rights Watch interviewed more than 30 people, including victims and witnesses of violations, family members, opposition party representatives, and Burundian human rights defenders. Human Rights Watch also analyzed and authenticated footage showing several army and police officers admitting to killings. Human Rights Watch also reviewed the reports of local and international human rights organizations, media reports, public speeches of government officials, and social media posts.

Given the large scale of the abuses and the lack of access for human rights organizations in the region, this research may cover only a fraction of the rights violations taking place. Local media and Burundian human rights groups have also published accounts of abuses across the country.

Human Rights Watch found, in the two provinces, that impunity for the killings, torture, and other abuses is exacerbating, rather than reducing, the insecurity affecting communities.

In two cases investigated, security forces may have forcibly disappeared a person they arrested. A person is forcibly disappeared when they are detained by the authorities, followed by a refusal to disclose their circumstances or whereabouts, for the purpose of removing the person from protection of the law for a prolonged period.

Family members of victims said they were afraid to ask about their relatives' situation or to visit police stations and intelligence detention facilities to look for them. In some

cases, family members did submit complaints to the local authorities, but said they received no information about their missing relatives. Some families assume their loved ones have been killed and have stopped searching for them. [...]

In at least two cases Human Rights Watch documented, families or victims reported that local authorities intervened to have people released or to put an end to the harassment of victims. However, to the best of Human Rights Watch's knowledge, the authorities did not initiate a credible investigation for the cases documented, make any findings public, or hold those responsible to account. [...]

Documenting human rights violations in Burundi remains difficult due to restricted access to the country for international human rights organizations, security risks for Burundian activists, and fear by victims and witnesses of retaliation by the authorities.»
Source: Human Rights Watch (HRW), Burundi: Suspected Opponents Killed, Detained, Tortured, 18 mai 2022 : www.hrw.org/news/2022/05/18/burundi-suspected-opponents-killed-detained-tortured.

HRW, 8 février 2022:

« According to local human rights organizations, hundreds of people have been killed since Ndayishimiye took office, some by Burundian security forces or members of the ruling party's notorious youth league and some by unknown assailants. Human Rights Watch, where I work, has received credible reports of scores of killings and gathered hours of bloodcurdling testimony from survivors of torture and loved ones of those who have been killed or disappeared. In the country's northwestern Cibitoke Province, which borders the Democratic Republic of the Congo, residents described a vicious crackdown against people suspected of opposing the Burundian government or aiding an armed opposition group that has attacked Burundian security forces. **Dead bodies, most unidentified and many mutilated, have turned up at an alarming rate over the last 18 months in or around the Rusizi River, which runs between the two countries. In most cases, local authorities bury them without investigation.** » Source: Human Rights Watch (HRW), Burundi's Vicious Crackdown Never Ended, 8 février 2022 : www.hrw.org/news/2022/02/08/burundis-vicious-crackdown-never-ended

HRW, 2022:

« Many members of civil society or journalists who fled in 2015 remain in exile. During former President Nkurunziza's third and final term, independent civil society and media were relentlessly attacked, and their members killed, disappeared, jailed, and threatened.

Although Ndayishimiye's government has lifted some restrictions, including the suspension of the anti-corruption organization PARCEM (Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités), the authorities continue to exercise undue interference in and oversight over the operations of civil society and the media. [...]

*Despite these welcome releases, **the space for civil society and the media to operate remains severely restricted.** A lawyer and former human rights defender, Tony Germain Nkina, was sentenced to five years in prison in June, likely due to his past human rights work. On*

September 29, his conviction was maintained on appeal. On February 2, Burundi's Supreme Court published the guilty verdict—dated June 23, 2020—in the case against 34 people accused of participating in a May 2015 coup attempt, including 12 human rights defenders and journalists in exile. After a trial, during which the defendants were absent and did not have legal representation, the group was found guilty of “attacks on the authority of the State,” “assassinations,” and “destruction.”

On February 11, the CNC lifted the ban on public comments on Iwacu, which had been in place since April 2018, and pledged to restore access to the website in Burundi. On February 22, the CNC lifted the ban on Bonesha FM, which was required to sign an agreement similar to one the private radio station Isanganiro and Rema FM, a pro-ruling party station, signed when they resumed broadcasts in February 2016. On April 21, the CNC authorized several new radio and television channels to begin operating. **However, international media are still restricted, and the BBC and the Voice of America remain suspended since 2018. [...]**

[...] In its September 2021 report, the Commission of Inquiry on Burundi said that although the climate of hostility toward returnees had abated under Ndayishimiye, some who had been politically active in the past have been accused of collaborating with armed groups, arbitrarily arrested and detained, and tortured in detention. Some refugees who had returned fled Burundi again during 2021 for fear of being targeted. A group of eight Burundian refugees who were tortured and forcibly returned to Burundi by Tanzanian security officials were acquitted of security-related charges in August. At time of writing, the prosecution has appealed the verdict. » Source: Human Rights Watch (HRW), Burundi Events of 2021, 2022 : www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/burundi.

HRW, 12 juin 2019:

« En mai 2019, les chercheurs de Human Rights Watch se sont entretenus avec 8 membres du CNL qui ont déclaré qu'ils avaient fui le Burundi après le référendum de 2018 suite à des menaces de la part des membres des Imbonerakure. **Plusieurs réfugiés ont déclaré que pendant et après le référendum, s'ils refusaient d'adhérer au parti au pouvoir, ils étaient accusés de faire partie des FNL (désormais appelées le CNL) et harcelés.**

Un réfugié a témoigné qu'en septembre 2018, il avait été obligé de partir sans sa femme et ses trois enfants, après que des membres des Imbonerakure étaient venus chez lui à trois reprises lui demander d'adhérer au parti au pouvoir et l'avaient menacé de s'en prendre à lui s'il ne le faisait pas. Une autre personne a déclaré qu'elle avait quitté le Burundi car des membres des Imbonerakure lui avaient dit : « Nous allons vous tuer, toi et ta famille, si tu ne rejoins pas le CNDD-FDD. » [...]

Des témoins ont déclaré que les membres des Imbonerakure accusaient les victimes de faire partie de l'opposition et leur ordonnaient, tout en les frappant, de quitter le CNL. La même nuit, des membres des Imbonerakure ont battu la femme d'un membre du CNL et l'ont avertie que sa famille « en paierait le prix » si son mari n'adhérait pas au parti au pouvoir. [...]

Un Burundais d'une vingtaine d'années a déclaré qu'il avait fui le pays après que son père a été tué dans la province de Cibitoke : « On a demandé à plusieurs reprises à mon

père d'adhérer aux Imbonerakure. Il persistait à refuser car il était membre du CNL. Ça ne leur a pas plu. » Human Rights Watch a confirmé auprès de sources sur le terrain que le corps de cet homme avait été trouvé au matin du 15 juillet 2018 dans une rivière, les bras ligotés derrière son dos, bien que l'identité des responsables ne soit pas établie.

Dans certains cas, des personnes semblent avoir été ciblées uniquement parce qu'elles refusaient d'adhérer au parti au pouvoir ou aux Imbonerakure, même sans être affiliées au CNL. Un agriculteur en province de Cibitoke a déclaré qu'il avait fui le Burundi après avoir trouvé un matin le corps de son père dans un champ, égorgé. Son père lui avait raconté à plusieurs reprises que les Imbonerakure le menaçaient : « Il nous disait qu'on lui demandait d'adhérer au parti au pouvoir, mais nous déconseillait de nous joindre aux Imbonerakure. Il voulait que nous travaillions sérieusement, plutôt que de perdre notre temps à embêter les gens. » [...]

Depuis le référendum, les membres et les représentants locaux du CNL subissent un regain de menaces, d'intimidations et de pressions de la part du parti au pouvoir et des Imbonerakure. Le simple fait de refuser d'adhérer au CNDD-FDD est souvent perçu comme une preuve suffisante de l'appartenance au CNL, ou à l'opposition de façon générale, ce qui entraîne menaces, coups et intimidations.

Plusieurs réfugiés ayant récemment fui le Burundi ont déclaré qu'après le référendum constitutionnel, ils avaient été fréquemment harcelés et accusés d'être du côté des FNL, désormais CNL. Beaucoup d'entre eux se sont enfuis à cause des pressions qu'ils subissaient pour adhérer aux Imbonerakure ou au CNDD-FDD.

Un réfugié a témoigné qu'il avait quitté le Burundi en avril, après que des membres des Imbonerakure l'avaient passé à tabac parce qu'il refusait de rejoindre le CNDD-FDD :

Trois hommes munis de grenades et de matraques, l'un d'eux en tenue militaire et bottes, sont venus chez moi. C'était une nouvelle équipe d'Imbonerakure. [...] Ils m'ont frappé et bourré de coups de pied. Ils disaient : « Pourquoi tu ne t'inscris pas au CNDD-FDD ? » J'ai répondu : « C'est mon choix, je ne veux pas adhérer à un parti politique. Je veux juste qu'on me laisse tranquille. » Ils ont dit : « Eh bien, tu le payeras de ta vie. Si tu racontes qu'on t'a pris, on te trouvera et on tuera. Alors change d'avis et inscris-toi au parti. »

*Un agriculteur de 21 ans a témoigné lui aussi qu'on l'avait frappé plusieurs fois, jusqu'à ce qu'on lui dise un jour : « Tu dois choisir entre vivre et mourir. Si tu acceptes ce qu'on dit, tu vivras. Sinon, tu mourras. Nous sommes les Imbonerakure, est-ce que tu veux te joindre à nous ? » Peu après, en avril, il s'est enfui avec sa femme et ses deux enfants. **Un autre homme qui s'est enfui en avril s'était entendu dire que s'il n'adhérait pas aux Imbonerakure, il ne méritait pas de vivre au Burundi.** » Source: Human Rights Watch (HRW), Burundi : Abus généralisés visant l'opposition, 12 juin 2019: www.hrw.org/fr/news/2019/06/12/burundi-abus-generalises-visant-lopposition.*

IDHB, juillet 2022 :

« Un grand nombre d'Imbonerakure ont rejoint l'armée burundaise en RDC. Les Imbonerakure sont des civils. Bien que certains soient des combattants démobilisés et que d'autres aient appris à utiliser certaines armes à feu, bon nombre des plus jeunes

membres de la ligue des jeunes n'ont aucune formation ou expérience militaire formelle. Cependant, cela n'a pas empêché le CNDD- FDD et les responsables militaires de les recruter et de les utiliser dans des fonctions militaires de première ligne en RDC – comme ils l'ont fait dans d'autres opérations par le passé.

Des Imbonerakure ont été recrutés dans plusieurs provinces, dont Bujumbura, Bubanza, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Kirundo, Muramvya, Muyinga et Ngozi. Comme les militaires, ils ont d'abord été choisis en fonction de leur loyauté perçue envers le CNDD-FDD. Des dirigeants du CNDD- FDD au niveau national ont donné des instructions aux responsables provinciaux, qui ont ensuite demandé aux membres locaux du parti de sélectionner les Imbonerakure appropriés dans leur localité. Ils ont reçu pour instructions de recruter des Imbonerakure en qui ils pouvaient avoir confiance, qui étaient « prêts à défendre les intérêts du pays » et qui savaient manier les armes. Dans une commune, seuls ceux âgés de 25 à 40 ans ont été choisis. De multiples sources ont déclaré que d'actuels et anciens commissaires de police provinciaux étaient impliqués dans le recrutement. [...] » Source : Initiative pour les Droits Humains au Burundi (IDHB), Une opération de dissimulation, La mission secrète du Burundi au Congo, juillet 2022 : <https://burundihri.org/rep/Rapport-Juillet-2022-Fr.pdf>

Burihabwa & Curtis, 5 juillet 2021:

*« While the peace process in Burundi certainly faced difficulties, it was commonly interpreted as a successful example of internationally and regionally supported peacebuilding and statebuilding, particularly since the region had been so volatile since the 1994 Rwandan genocide. Large-scale violence in Burundi had ended, ethnic divisions appeared to be less salient, and the new constitution contained important power-sharing provisions. **If the causes of conflict in Burundi had been exclusive governance, corruption, and state capture by a narrow elite, the Arusha agreement offered a new democratic promise, inclusive institutional arrangements and greater accountability of political elites. The Burundian peace process was therefore widely celebrated by outside observers as an ambitious, comprehensive effort to transform the state itself and relations between different identity groups within it. The 2005 democratic elections brought the National Council for the Defense of Democracy–Forces for the Defense of Democracy (CNDD-FDD) to power, thus seemingly ushering a real change in Burundi's political landscape, as the CNDD-FDD had been the largest rebel movement during the civil war. Meanwhile, a vibrant civil society including a free media, an active opposition, and an open discussion of ethnicity and inclusive political institutions took root.***

*Nevertheless, since 2005 statebuilding in Burundi has veered away from some of these principles. Following its electoral victory in 2005, the CNDD-FDD has gradually consolidated its power. Statebuilding in Burundi was not abandoned, but took a different form from that envisaged during the Arusha process. **Rather than inclusion, transparency and liberal principles, the CNDD-FDD ruled with an increasingly authoritarian bent. Matters came to a head in 2015, when the late President Pierre Nkurunziza ran for, and won, a controversial third term in office. His candidacy was met with mass protests, an attempted coup, electoral controversy and a further clamping down on the opposition. The 2015 crisis has been interpreted as a key moment in the drift away from liberal principles towards more authoritarian governance. By the time of the 2020 elections, political space had narrowed further, and the electoral process was marred by allegations of irregularities***

and fraud. Those elections in 2020 were won by Évariste Ndayishimiye, President Nkurunziza's successor in the CNDD-FDD. » Source: Ntagahoraho Z Burihabwa, Devon E A Curtis, Postwar statebuilding in Burundi: ruling party elites and illiberal peace, 5 juillet 2021: <https://doi.org/10.1093/ia/iab080>.

RPA, 29 octobre 2021:

« Un membre du parti Cnl de la colline Yaranda en commune et province Kirundo a été sérieusement tabassé par un groupe des imbonerakure. Il aurait été victime de son refus d'adhérer au parti Cndd- fdd. Deux imbonerakure ont déjà été arrêtés pour des raisons d'enquêtes.

Alexis Rutayisire âgé de 31 ans est le membre du parti CNL de la colline Yaranda qui a failli être tué ce mercredi par un groupe d'imbonerakure .

Selon les habitants de la localité de Nunga, l'endroit où la victime a été battue, il était vers 16 heures quand un groupe d'imbonerakure dirigé par un certain Jean- Bosco Kanyeshamba a arrêté Alexis. Puis, ils ont commencé à le tabasser à l'aide de gourdins. Nos sources indiquent que ces imbonerakure l'ont frappé pour avoir refusé d'adhérer au parti présidentiel, le Cndd- Fdd.

Des gens qui étaient dans les environs sont intervenus pour secourir le militant du parti CNL, Alexis Rutayisire. Dans un état critique, ils l'ont conduit à l'hôpital de Kirundo où il bénéficie des soins.

Deux parmi ces imbonekure qui ont commis le forfait ont été arrêtés ce même mercredi par la police. Il s'agit des surnommés Nyambwana et Karayi et ont été emmenés sur la position policière située dans la localité appelée Kigozi.

Des défenseurs des droits de l'homme et des membres du parti Cnl appellent au respect des droits humains et demandent que ces imbonerakure soient traduits en justice et punis conformément à la loi et ainsi en finir avec l'impunité dont jouisse des imbonekure, souvent auteurs de tels crimes. » Source: Radio Publique Africaine (RPA), La bastonnade, un régime pour refus d'adhérer au parti Cndd-Fdd, 29 octobre 2021: www.rpa.bi/index.php/actualites/3droits-de-l-homme/la-bastonnade-un-regime-pour-refus-d-adherer-au-parti-cndd-fdd.

SOS Médias Burundi, 27 juin 2022 :

« Dans la commune de Nyabitsinda en province de Ruyigi (est du Burundi), des membres des partis d'opposition disent qu'ils sont obligés d'adhérer au parti présidentiel, le CNDD-FDD pour préserver des avantages de service ou ne pas subir des mutations. Ceux qui ont témoigné sont du secteur de la santé et de l'éducation nationale. L'administrateur communal de Nyabitsinda nie ces allégations.

Selon des militants du CNL, la grande formation politique d'opposition au Burundi, un ordre a été donné : « aucun membre d'un parti politique d'opposition plus particulièrement du CNL ne recevra de service administratif dans cette commune Nyabitsinda ».

« Je suis enseignante depuis 15 ans et je suis membre du CNL depuis sa création (trois ans). On m'a ordonné d'entrer au CNDD-FDD où alors je serais mutée dans une autre province loin de chez moi. J'ai dû adhérer au parti présidentiel malgré que je ne le voulais pas. C'est par peur d'aller travailler loin de chez moi comme mes autres collègues enseignants que j'ai accepté l'offre. On ne nous donne pas le choix », explique cette enseignante avant d'ajouter qu'un collègue qui a résisté a été muté dans la province de Bubanza (ouest du Burundi) pour servir d'exemple.

Dans le secteur de la santé, la plupart des professionnels de la santé et les syndicalistes sont également obligés d'entrer de force au CNDD-FDD. « Je suis membre d'un club et parmi les représentants du syndicat national du personnel de la santé. Mon titulaire m'a ordonné d'adhérer au parti CNDD-FDD me disant que c'est un ordre venu d'en haut. J'ai refusé mais des représailles n'ont pas tardé. On m'a muté dans un autre centre de santé dans la province de Rutana (sud-est du Burundi) », a fait savoir Pierre*, un infirmier d'un centre de santé local.

Contacté à ce propos, l'administrateur de Nyabitsinda nie ces accusations. « Il s'agit de montages des membres du CNL jaloux de voir que le CNDD-FDD rafle leurs membres.

L'administration ne force personne à entrer dans le parti au pouvoir », a-t-il insisté. » Source : SOS Médias Burundi, Ruyigi : des militants des partis d'opposition contraints d'adhérer au CNDD-FDD pour préserver leur emploi, 27 juin 2022 : <https://www.sosmediasburundi.org/2022/06/27/ruyigi-des-militants-des-partis-dopposition-constraints-dadherer-au-cndd-fdd-pour-preserver-leur-emploi/>

SOS Médias Burundi, 16 octobre 2021:

« Des habitants de la zone de Butahana en commune de Mabayi (province Cibitoke, nord-ouest du Burundi) disent avoir aperçu le véhicule du responsable provincial du CNDD-FDD sur un terrain de football de la localité vers 20h dans la nuit du 13 octobre. Ils affirment qu'il a distribué des armes à des responsables locaux des Imbonerakure.

Selon un jeune du parti au pouvoir de cette commune, les Imbonerakure de Mabayi ont reçu 10 fusils et des ordres clairs.

« Ces armes serviront à se défendre contre des groupes armés déjà installés à l'intérieur de notre pays, en cas d'attaques », a clarifié le représentant du CNDD-FDD, d'après nos sources.

Le lendemain soir, la distribution a concerné les communes de Buganda, Rugombo et Murwi, selon un jeune de Buganda.

C'est le même responsable du CNDD-FDD qui s'en est chargé.

« On nous a dit de ne pas malmenager les habitants en utilisant ces armes. L'ordre est de les utiliser en cas d'attaques armées des rebelles pour aider les forces de l'ordre », témoigne sous couvert d'anonymat un responsable des Imbonerakure avec fierté.

Des habitants disent ne pas être rassurés par les dires des Imbonerakure. Ils pensent que les armes ont été distribuées dans le cadre d'intimider des opposants et les tuer, si c'est nécessaire.

Albert Nsekambabaye, premier secrétaire du CNDD-FDD à Cibitoke nie les allégations.

Le gouverneur de Cibitoke Carême Bizozza, lui parle de « mensonges ayant pour but de créer la panique au sein de la population ». » Source: SOS Médias Burundi, Cibitoke : une distribution d'armes à des Imbonerakure fait craindre des habitants, 16 octobre 2020: www.sosmediasburundi.org/2020/10/16/cibitoke-une-distribution-darmes-a-des-imbomerakure-fait-craindre-des-habitants/.

SOS Médias Burundi, 12 octobre 2020:

« Selon des sources parmi les Imbonerakure qui ont pris part la réunion de lundi, leur représentant au niveau national les a appelés à se remettre encore une fois au « travail ».

« De ses propres mots, il a dit: vous devez vous mettre au service du maintien de la sécurité comme à l'accoutumée. Le pays a été envahi par des rebelles. Vous devez donc faire des patrouilles diurnes et nocturnes. Chaque suspect doit être arrêté », ont témoigné des Imbonerakure à SOS Médias Burundi.

Et d'ajouter, « il a promis de donner trois fusils par colline, pour bien mener la mission ».

Selon des habitants de Mabanda, les Imbonerakure qui avaient participé à la réunion sont descendus dans les rues après la séance.

« Après la réunion, les jeunes Imbonerakure sont descendus de la colline de Samvura qui est très proche du chef-lieu de la commune de Mabanda, telles des abeilles. Ils étaient couverts de paille et de branches d'arbres. Ils scandaient des slogans hostiles à des opposants en exil et au général Godefroid Niyombare, responsable du coup d'État raté de 2015. Ils ont sillonné nos quartiers pendant au moins une heure. Nous avons été terrifiés au point de fuir », racontent des habitants du chef-lieu lieu de Mabanda. Depuis, plusieurs sources locales dans différentes localités de Makamba affirment que des patrouilles et entraînements paramilitaires des jeunes du parti au pouvoir se sont intensifiés.

Le week-end dernier, des dizaines de jeunes Imbonerakure sont descendus dans les rues du chef-lieu de la province. Ils ont également menacé des « opposants » et « putschistes » dans leurs slogans. Les entraînements paramilitaires et patrouilles des jeunes Imbonerakure avaient cessé depuis l'arrivée au pouvoir d'Évariste Ndayishimiye. Mais depuis fin août dernier, des autorités appellent de plus en plus ces jeunes que le CNDD-FDD considère comme « pilier du développement à reprendre des patrouilles ». Le premier à l'avoir fait est le ministre en charge de la jeunesse.

C'était en province de Kayanza (nord) lors de la journée dédiée aux Imbonerakure. Ézéchiel Nibigira par ailleurs ancien représentant national des Imbonerakure les a appelés à « se lever et être vigilants et prêts » défiant ainsi le nouveau gouverneur de province

qui avait annoncé qu'aucun civil ne participerait dans des patrouilles, une activité réservée à des agents des forces de l'ordre seulement et aux militaires dans une certaine mesure, selon lui. Mais le ministre avait estimé que « nous ne pourrions jamais avoir assez de policiers et militaires ménage par ménage ». » Source: SOS Médias Burundi, Makamba: des entraînements paramilitaires des Imbonerakure inquiètent les habitants, 12 octobre 2020: www.sosmediasburundi.org/2020/10/12/makamba-des-entraînements-paramilitaires-des-imbonerakure-inquiètent-les-habitants/.

TV5 Monde, 21 juin 2022 :

« Selon certaines figures de l'opposition, un recrutement forcé des militants de l'opposition, dont le but est de leur faire rejoindre les rangs du parti présidentiel, le CNDD-FDD, serait en cours. Selon Kefa Nibizi, le président du Codebu Iragi Rya Ndadaye, un petit parti plutôt proche du pouvoir "l'intolérance politique est en recrudescence au Burundi". » Source : TV5 Monde, Burundi : l'opposition accuse le parti présidentiel de recruter par la force des militants de l'opposition 21 juin 2022 : <https://afrique.tv5monde.com/information/burundi-lopposition-accuse-le-parti-presidentiel-de-recruter-par-la-force-des-militants>

ONU Info, 27 juin 2018 :

« [...] Les enquêteurs de l'ONU se sont d'ailleurs préoccupés de l'importance prise par les Imbonerakure dans l'appareil répressif développé depuis 2015. « Les Imbonerakure quadrillent le pays, renseignent les instances étatiques et/ou du CNDD-FDD sur la présence d'opposants réels ou supposés dans chaque localité et sur chaque colline, harcèlent, contrôlent et intimident la population, mènent des opérations de police hors du cadre prévu par la loi et procèdent à des campagnes de recrutement forcé au sein du CNDD-FDD ou dans leurs rangs », font remarquer les membres de la Commission, tout en rappelant que ces campagnes donnent lieu, dans plusieurs cas, à « des actes de torture ou des mauvais traitements ». [...]

Des allégations sur des exécutions ou des enlèvements d'opposants

D'autre part, la Commission d'enquête a reçu des témoignages de nombreuses arrestations de personnes ayant appelé à voter « non » au référendum ou ayant refusé de rallier le CNDD-FDD. Les détentions qui s'ensuivirent ont donné lieu à des cas de torture et de mauvais traitements.

La Commission a aussi été saisie d'informations sur des personnes exécutées ou enlevées en raison de leur appartenance à des partis politiques de l'opposition ou de leur refus d'adhérer au parti au pouvoir. Mme Hampson a aussi dit craindre la persistance de pratiques consistant à se débarrasser des corps des personnes disparues ou des corps non identifiés, généralement par des individus en uniforme de la police, ou identifiés comme des agents du Service national de renseignement ou membres des Imbonerakure. Aucune enquête sérieuse n'a été conduite par les autorités sur ces cas, a regretté Mme Hampson.

Mais pour le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi, ces violations ont été favorisées par « un climat continu de menaces et d'intimidations ». A cet égard, Doudou

Diène et son équipe rappellent que dès novembre 2017, le Président de la République, dans un discours prononcé pour la journée des anciens combattants, a menacé de « redresser » tous ceux qui ne suivraient pas la ligne du parti. Le 12 décembre 2017, à l'occasion du lancement de la campagne d'explication du projet de nouvelle constitution, le Chef de l'État a cette fois mis en garde « tous ceux qui tenteraient de torpiller ce projet par la parole ou l'action ». »
Source : ONU Info, Burundi : la Commission d'enquête de l'ONU dénonce les exactions des jeunes du parti au pouvoir, 27 juin 2018 : <https://news.un.org/fr/story/2018/06/1017592>

VOA News, 29 juin 2022:

« In his first oral report since beginning his job as the United Nations special rapporteur on Burundi's human rights, Fortune Gaetan Zongo appealed to Burundian authorities to grant him access to their country to properly discharge his mandate to investigate alleged violations in that country.

Zongo noted with satisfaction that since the start of his mandate on April 1, Burundi's return to the international scene had begun with the lifting of sanctions by the European Union, the United States and others. In return, he said Burundi has begun interacting with international and regional actors.

*Additionally, he said **Burundi has made some progress on human rights. He noted that Burundian President Evariste Ndayishimiye has pardoned more than 5,000 people in detention and freed some journalists and civil society representatives, as well. He spoke through an interpreter.***

*"But despite this major progress achieved since 2020, **additional efforts are still necessary in the area of fighting impunity, in beefing up institutions, notably in the justice sector, the police and the army,**" Zongo said. **"In protecting the enjoyment of public freedoms and expanding the democratic space through effective participation of civil society and the media."***

Zongo said he intends to fulfill his mandate in an impartial manner and will examine documents from all sources regarding the human rights situation in Burundi.

*However, **he noted he only has access to partial information, achieved through secondary sources. That, he said, could tarnish the credibility and neutrality of his effort.***

"From the height of this tribune, I would like to request of the Burundi authorities the possibility of interacting with them — visiting this brotherly country in order to better understand the realities on the ground, the country's opportunities, as well as the challenges and priorities of that country."

Burundi's ambassador to the United Nations in Geneva, Renovat Tabu, said Burundi has achieved major progress in implementing reforms and promoting good governance, social justice, and freedom of expression.

*He said his country was aware of the crucial role played by the council in reinforcing, promoting and protecting human rights across the world. But he added that **Burundi would not accept any mechanism or political attempts to interfere with the domestic affairs of sovereign***

states. » Source: VOA News, UN Investigator Calls For Access to Burundi to Probe Human Rights Violations, 29 juin 2022: www.voanews.com/a/un-investigator-calls-for-access-to-burundi-to-probe-human-rights-violations-/6638142.html.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur le Burundi ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter.